

Mémento à l'attention des jeunes amiraux et des autres...

Vous en aviez légitimement rêvé depuis quelques années ; après une difficile sélection opérée par le Conseil supérieur de la Marine, le ministre l'a décidé et le chef d'état-major de la Marine vient de vous en informer : vous êtes enfin inscrit sur la liste d'aptitude des officiers généraux, sorte de tableau d'avancement qui n'est pas publié mais est communiqué à certains *happy few* sous le manteau.

Voici quelques rappels historiques et au sujet de l'uniforme afin que vous respectiez les traditions de notre belle institution et ses particularités, lesquelles peuvent s'écarter des canons en vigueur dans les deux autres armées – c'est ainsi et l'interarmées doit s'en accommoder.

1. Un rappel au sujet des grades des officiers généraux de marine.

Rappelons que les amiraux sont des officiers généraux de marine, alors que les officiers généraux des corps assimilés – il n'en existe plus qu'un à faire l'objet de promotions, c'est celui des administrateurs généraux des Affaires maritimes – sont des officiers généraux de la marine.

Le contre-amiral

C'est le premier grade des officiers généraux de marine. Celui-ci ne s'appela pas toujours contre-amiral. En effet, sous l'Ancien Régime, cet officier général destiné à commander une escadre, composée d'une armée navale, était appelé « chef d'escadre ». C'est en 1791 que ces officiers reçurent l'appellation de contre-amiral (*rear-admiral* en anglais, c'est-à-dire l'amiral commandant l'escadre de l'arrière, lorsqu'une armée navale comprenait trois escadres).



Le vice-amiral

C'est le grade le plus élevé de notre Marine nationale. Plus élevé, car les vice-amiraux d'escadre et les amiraux d'aujourd'hui ne sont que des vice-amiraux ayant rangs et appellations de vice-amiral d'escadre et d'amiral.

Vice-amiral ne fut pas toujours un grade. Si au cours du dix-huitième siècle, le vice-amiral naviguait à la tête d'une escadre indépendante ou de l'escadre d'avant-garde d'une armée navale, à la fin de l'Ancien Régime c'était une charge royale.

A l'époque, le grade réellement le plus élevé de la marine était celui de lieutenant général des armées navales, dénomination qui s'inspirait de celle adoptée dans l'Armée.

Vice-amiral ne devint un grade qu'en 1791, lorsque les charges royales furent abolies.

Les rangs et appellations de vice-amiral d'escadre et d'amiral

Dans la marine, si le grade du sommet de la hiérarchie est celui de vice-amiral, il existe pourtant des vice-amiraux d'escadre et des amiraux...

Il faut d'abord rappeler que depuis 1853 les vice-amiraux exerçant les fonctions de commandant en chef d'une escadre étaient reconnaissables au port de la plume blanche à leur chapeau monté (bicorne). Ils furent rejoints dans cette particularité en matière d'uniforme par les vice-amiraux préfets maritimes en 1875, puis par les vice-amiraux membres du Conseil supérieur de la marine en 1891. Les vice-amiraux d'escadres et les amiraux (5 étoiles) d'aujourd'hui sont les héritiers de ces vice-amiraux aux fonctions particulières.

Dans les tenues comportant la casquette, ces vice-amiraux exerçant des responsabilités particulières n'étaient au départ pas distingués des autres vice-amiraux. Il y fut remédié en 1891 par l'ajout d'une soutache en argent de 3 mm de largeur, à l'image de ce qui avait été adopté par l'armée pour le képi de ses généraux commandant des corps d'armée. Sur la casquette, cette soutache prit place en haut de son bandeau brodé, juste sous les dents de scie.

Dans la marine, tout resta en l'état jusqu'en 1931, alors que dans l'Armée, depuis 1921, les généraux de division qui exerçaient des fonctions supérieures avaient vu leurs manches s'orner de quatre ou cinq étoiles. Avec retard, en 1931, la Marine donna quatre étoiles aux vice-amiraux préfets maritimes et

commandant en chef une force navale et cinq au vice-amiral chef d'état-major général et au vice-amiral inspecteur général, mais uniquement sur les manches de la redingote et du veston et sur les pattes d'épaule de la veste blanche, alors que les casquette, dragonne, épauvette, épée, ceinture de commandement continuaient à n'en porter que trois. Les nouveaux attributs de ces vice-amiraux ne furent alors accompagnés d'aucun changement d'appellation ; les fonctions exercées se suffisaient à elles-mêmes.

En 1938, la section « études générales » de l'état-major général de l'Armée fut amenée à s'intéresser au rang et prérogatives du général commandant un corps d'armée. Un projet de décret fut alors élaboré au profit des trois armées. Il intégrait en particulier les vice-amiraux d'escadre, appellation destinée aux préfets maritimes et aux vice-amiraux commandant en chef une escadre.

Après de multiples échanges entre états-majors et ministres, le décret du 6 juin 1939 institua, en plus des grades de contre-amiral et de vice-amiral, les rangs de vice-amiral d'escadre, pour les préfets maritimes et les commandants d'une ou plusieurs escadres, d'amiral et d'amiral commandant en chef des forces maritimes. Ces officiers généraux ne reçurent leurs quatre ou cinq étoiles sur leur casquette qu'au début de 1940.

Pour la petite histoire, si les contre-amiraux comme les généraux de brigade sont distingués par deux étoiles, c'est qu'il exista à la fin de l'Ancien Régime des brigadiers dans l'Armée et des brigadiers des armées navales, rapidement remplacés par des chefs de division (navale), qui reçurent une étoile.

2. Pour disposer d'un uniforme conforme à la tradition « marine » et aux règlements (références : instruction N°1 N° 1940 /ARM/EMM/ASC/NP du 22 novembre 2018, malheureusement sans schémas et photos, qui abroge l'instruction N° 1/DEF/EMM/RH/CPM relative aux uniformes et tenues dans la marine du 15 juin 2004, qui elle en comportait).

Les remarques et rappels qui suivent sont issus de l'observation. Il y a une dizaine d'années, si l'on pouvait ne déplorer que quelques écarts par rapport aux règlements, force est de constater qu'ils se sont multipliés depuis la création du Service du Commissariat des Armées, dont les salons d'habillement ont perdu tout un pan de la culture « marine ». Les futurs amiraux ont également perdu de vue certaines prescriptions réglementaires ; ils ne peuvent donc exiger en toute connaissance de cause de ces salons le respect des textes « marine » et ils commandent parfois par correspondance des effets qui ne sont pas adaptés à leur grade. Ce sont ces anomalies qui ont principalement justifié la rédaction de ce mémento.

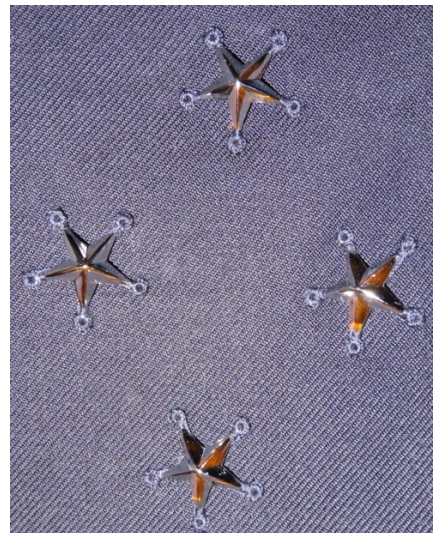
Les étoiles

Elles firent leur apparition sur les épauvettes des officiers généraux de l'Armée en 1775 et furent confirmées sur celles des amiraux en 1786. Depuis, en métal argenté ou de couleur argent, elles prennent place sur de nombreux effets.

Sur le veston, les étoiles de la marine sont réglementairement à œillets ; elles sont donc cousues et non simplement fixées par un dispositif à tige traversant l'étoffe comme le pratiquent les deux autres armées.

La casquette des amiraux

S'agissant des étoiles, ce ne fut que le 13 janvier 1940, en pleine guerre, qu'un arrêté donna à tous les effets des vice-amiraux d'escadre les quatre étoiles, et des amiraux les cinq étoiles, de leurs rangs, en particulier sur le bandeau de casquette. Cependant la soutache argent sur ce dernier ne disparut pas pour autant. Elle ne fut supprimée que le 17 mai 1983, lors de la modification générale des broderies des casquettes de tous les officiers généraux de la marine – celle-ci adopta pour tous les grades et rangs et appellations le double rang de broderie, non plus réservé aux seuls vice-amiraux –, les seules étoiles suffisant alors à indiquer le niveau de grade et de responsabilité.



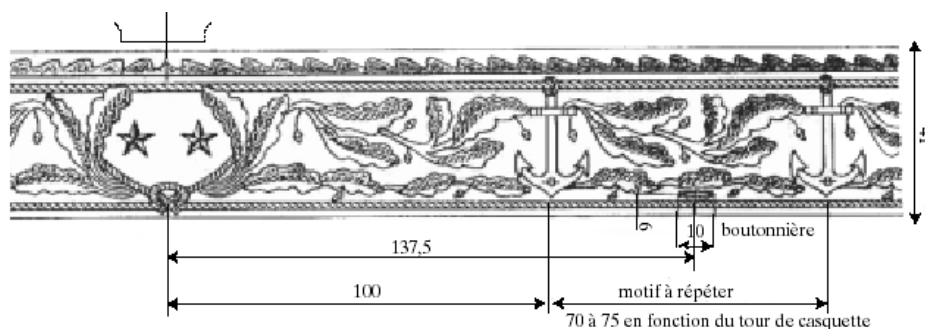
Etoiles à œillets

Tous les textes réglementaires relatifs à l'uniforme ont depuis retenu ce positionnement des étoiles sur la casquette des vice-amiraux d'escadre et des amiraux. Certains pourraient le considérer insolite, voir incongru en comparaison du positionnement retenu par les autres armées – et d'ailleurs certains amiraux l'ont bizarrement adopté dans le passé et encore aujourd'hui – mais c'est le seul réglementaire tant qu'un texte ne l'aura pas modifié, ce qui n'apparaît pas souhaitable – la Marine a droit à ses particularismes qui n'entament pas son engagement interarmées ! En 1940, il est probable que les chefs considérèrent que le bandeau de casquette n'était pas assez haut pour accueillir les cinq étoiles suivant la disposition adoptée sur les képis des généraux.



Extrait de l'instruction N° 1/DEF/EMM/RH/CPM relative aux uniformes et tenues dans la marine du 15 juin 2004

Au-delà du positionnement des étoiles, il faut rappeler que les officiers généraux de la marine sont distingués notamment par le dessin des broderies de leur bandeau de casquette. Depuis la fin du dix-huitième siècle, le symbole attribué aux généraux et amiraux est la branche de chêne, avec ses feuilles et ses glands. Les autres corps d'officiers généraux sont quant à eux distingués, selon leur nature, par des branches de laurier, d'olivier... Veillez donc à vous faire délivrer un bandeau de casquette d'amiral avec en particulier ses broderies de feuille de chêne et ses dents de scie en partie supérieure.



Extrait de l'instruction N° 1/DEF/EMM/RH/CPM relative aux uniformes et tenues dans la marine du 15 juin 2004

Le règlement prévoit également que l'écusson de casquette des officiers généraux de marine diffère de celui des officiers généraux de la marine. Là aussi, l'expérience montre que plusieurs amiraux se sont laissé abuser par des salons d'habillement ignorants ou ont commandé le mauvais modèle qui ne comprend pas le foudre (éclair ailé, symbole du haut-commandement, qui ne ressemble plus à grand-chose, il est vrai, depuis sa simplification en 1992).



Écusson de casquette d'officier général de marine avant 1992



Écusson de casquette d'officier général de marine (amiraux) après 1992



Écusson de casquette d'officier général de la marine (corps assimilés)

Le sujet du bandeau amène naturellement à la question de sa confection. S'il est pratique de disposer pour le service courant d'un bandeau brodé mécaniquement, qui a été créé en remplacement de la casquette de mer de facture plus simple que la casquette « normale », ce bandeau est tellement inesthétique qu'il est recommandé de faire l'acquisition pour les cérémonies d'un bandeau « brodé main », certes beaucoup plus cher, mais tellement plus beau. A défaut, vous risquez de faire pâle figure aux côtés de vos camarades de l'armée de Terre lors des cérémonies interarmées. Et puis dites-vous que vous conserverez ce « bandeau brodé main » pendant toute votre carrière et au-delà, ce qui n'était pas le cas pour les contre-amiraux promus vice-amiraux jusqu'en 1983...



Côte à côte, deux casquettes de vice-amiral d'escadre, l'une dont le bandeau est en broderie machine, l'autre dont le bandeau est brodé main. La deuxième est beaucoup plus jolie...

Dernier point au sujet de la casquette, n'omettez pas de remplacer les boutons « à l'ancre » par des boutons « au trophée et à l'ancre » – ceux des officiers généraux – en même temps que la jugulaire par une « milanaise » (jugulaire composée de deux tresses torsadées en fil d'or de 4 mm de diamètre).



Votre sabre

Si vous êtes issu d'une famille de marins, vous portez peut-être, avec une légitime fierté, le sabre d'un de vos ancêtres officier de marine. Prenez garde cependant au modèle de ce sabre, car celui-ci peut ne pas être conforme aux prescriptions. C'est le cas des sabres du modèle 1837, différent au niveau de sa garde du modèle 1848 qui est réglementaire, et qui peut de surcroît, comme ceux du modèle 1853, porter des attributs symboliques (couronnes royale ou impériale) qui n'ont rien à voir avec notre République.



Modèle 1837



Modèle 1853



Modèle 1848

3. Le port des décorations.

Une décoration, qu'elle soit portée en modèle ordonnance (pendante) ou en cravate, est composée d'un ruban et d'une médaille. La médaille comporte un avers (la face visible) et un revers (la face non visible). S'agissant des ordres nationaux, l'avers présente toujours un profil de Marianne. C'est bien ce côté qui doit être visible, et non le revers (drapeaux croisés pour la Légion d'honneur). Notez par ailleurs que depuis 1870 l'avers de la médaille de la Légion d'honneur n'a pas évolué, contrairement au revers. Ceci permet de porter sans problème des croix anciennes, le cas échéant d'ancêtres légionnaires.



Avers



Revers

Lorsque vous aurez été décoré dans le grade de commandeur, de la Légion d'honneur ou de l'Ordre national du Mérite, n'oubliez pas de faire retirer de vos décorations sur la poitrine l'insigne d'officier de cet ordre. Il arrive que certains oublient ce « détail ». Or, seuls les officiers et grands officiers de l'ordre ont droit au port en sautoir de la décoration d'officier : en tout état de cause le port simultané de la cravate et du modèle ordonnance est incongru.

Dernier point, la réglementation « marine » prévoit que les rappels de décorations (barrettes) doivent être disposés par rangées de trois ou quatre avec un maximum de quatre rangées. Arborer plus de seize rappels de décorations n'est donc pas prévu. Il est toutefois compréhensible que le chef d'état-major de la marine en ait davantage, car ses fonctions comportent de nombreuses activités internationales qui l'amènent à être décoré et à chercher à satisfaire ses homologues par le port des décorations qu'ils ont eux-mêmes contribué à lui faire attribuer.

Enfin, rien n'est prévu pour les décorations « pendantes », mais il est sans doute inutile de ressembler à un général nord-coréen : « tout ce qui est excessif est insignifiant »...

Pour en savoir plus sur ces sujets, considérés trop souvent comme accessoires, il suffit de se reporter au contenu du site www.marins-traditions.fr

© VAE (2s) Éric Schérer. 2025